

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT DIDIER DE FORMANS PROPOSE EN 2024 SON QUATRIÈME BUDGET PARTICIPATIF

MODE D'EMPLOI



Présentez vos projets



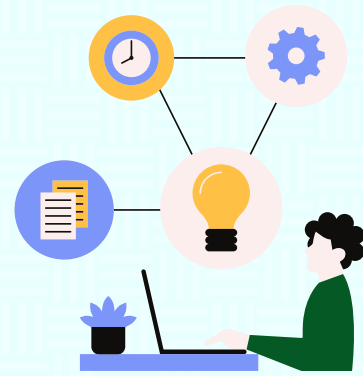
Laissez les habitants voter



**Pour la quatrième fois, en 2024
les habitants de Saint Didier de Formans
vont pouvoir proposer, présenter et voter
pour des projets dans leur commune !**



LE BUDGET PARTICIPATIF COMMENT ÇA MARCHE ?



1

Du 1er février au 16 mars 2024

L'APPEL À IDÉES

Pour être recevable, une idée doit respecter les critères suivants

- Être une dépense d'investissement
- Relever des compétences municipales
- Répondre à l'intérêt général
- Entrer dans le cadre du budget alloué

Remplir
et retourner
la fiche projet *

*À télécharger sur le site de la commune
www.mairie-stdidierdeformans.fr
ou à récupérer en mairie

15 000 €

2

Du 18 mars au 13 avril 2024

L'ANALYSE DES PROJETS

Etude de recevabilité et faisabilité technique des projets.

- Les porteurs de projet(s) pourront être contactés pour retravailler leur(s) projet(s) ou les fusionner avec d'autres.



3

Fin avril/début mai 2024 *

PUBLICATION ET PRÉSENTATION DES PROJETS

Les habitants pourront venir à la rencontre des élus et des porteurs de projet(s) lors d'un conseil municipal

*date du conseil municipal non fixée



4

Du 13 mai au 3 juin 2024

VOTE EN LIGNE OU À LA MAIRIE

Les habitants de 16 ans et + pourront voter soit en déposant un bulletin à la mairie, soit en ligne via le site et les réseaux.



5

Courant juin 2024

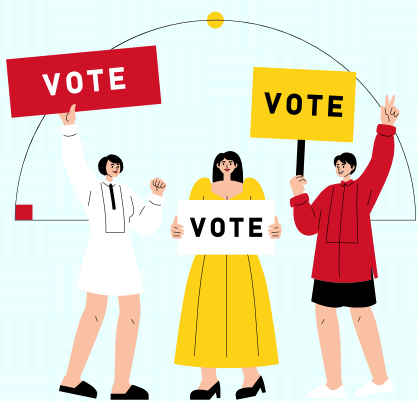
RÉSULTATS

Ils seront proclamés lors d'une soirée "Lauréats" ou lors d'un conseil municipal.

6

RÉALISATION DU OU DES PROJETS

Finalisation des travaux par la commune dans les deux ans.



Qui peut participer ?  Tout Désidérien de 16 ans et +
Quel budget ? L'enveloppe pour ce quatrième budget participatif est de **15000 €**.
Quels critères les projets doivent-ils respecter ?

- Relever d'une dépense d'investissement



ex: des jardinières, du mobilier urbain



Créer un poste d'animateur . **Non** car ceci est une dépense de fonctionnement !

- Relever de la compétence de la commune



ex : fleurir une rue



Modifier le trajet d'une ligne de bus
Non car c'est une compétence de la CCDSV !

- Être d'intérêt collectif



ex : installer un composteur, des jeux pour enfants, des range vélos...



La fiche projet et le règlement intérieur sont téléchargeables sur le site www.mairie-stdidierdeformans.fr et sont disponibles à la mairie.

Des bulletins de vote seront mis en ligne sur le site internet municipal (et seront disponibles en mairie) à compter du 13 mai 2024